



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 2 mars 2017**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	M.	Marc Jaquet	président
	Mme	Sylvie Barbat	vice-présidente
	M.	François Mégevand	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrety, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Daniel Jauch, Jean-François Jordan, Jacques Petitpierre	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mme	Julia Collis	conseillère municipale
	M.	Jean-Baptiste Leclercq	conseiller municipal

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projet de délibération :
  - **03/2017** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la rénovation et l'aménagement du local sis au 19, route de Gy, parcelle n° 1818, pour l'affecter entre autres à la Fondation immobilière de Meinier (FIM) et transfert du bâtiment du patrimoine financier au patrimoine administratif
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Demande de naturalisation genevoise
8. Divers.

**Le Président** ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

## 2. Communications du Bureau du Conseil

### a) La Saga des Géants

**Le Président** rappelle que, suite à la décision de l'ACG prise lors de l'assemblée générale du 22 février 2017, de financer via le Fonds intercommunal le spectacle « la Saga des Géants », le Conseil municipal peut faire valoir un droit de recours dans les 45 jours (soit jusqu'au 18 avril 2017).

**Coranda Pierrehumbert** ajoute que ce méga projet, qui n'est pas seulement culturel mais aussi social et économique, est entre autres soutenu par les villes de Genève, Carouge et Meyrin. Ces fameux géants, qui viendront de Nantes fin septembre, ne sont jamais passés en Suisse, ni en France voisine. Cet événement draine un maximum de monde et les organisateurs attendent environ un million de personnes.

Elle précise que pour un Euro investi dans ce projet, il y a sept à dix Euros de retombées financières. Des partenariats avec les CFF et d'autres villes de Suisse seront par exemple mis sur pied, ajoute-t-elle, tout en soulignant combien il est exceptionnel que l'ACG puisse soutenir « la Saga des Géants ».

### b) Association Pic-Vert Assprop Genève

**Le Président** résume le rapport et le communiqué de presse transmis par l'association Pic-Vert aux communes et qui fait part de sa prise de position par rapport au Plan directeur cantonal (PDCn) 2030. En effet, la société civile avait jusqu'au 15 février 2017 pour transmettre ses remarques sur le PDCn 2030.

Pic-Vert déplore le fait que le Conseil d'État poursuive une politique de croissance frénétique et prévoie d'accueillir sur le territoire genevois 135'000 personnes supplémentaires d'ici 2040 tout en construisant 39'000 logements de plus d'ici 2030, au détriment des zones villas déclassées, ou visées par des déclassements. Pic-Vert soutient que cette augmentation de la population nuira à la qualité de vie genevoise et regrette que le PDCn 2030 ne prenne pas en considération le fait que 80 % de l'impôt sur les personnes physiques provient de citoyens vivant dans les zones villas.

L'association se demande également si l'État a les moyens de ses ambitions et indique que le PDCn 2030 est lacunaire sur le plan des infrastructures (écoles, hôpitaux, voiries, réseaux électriques, téléphoniques, d'eaux claires et d'eaux usées, stations d'épuration, etc.). Les grands enjeux de mobilité, les espaces verts, les effets sur le réchauffement climatique sont d'autres questions abordées par Pic-Vert dans son rapport. Selon l'association, c'est le phénomène de migration surnuméraire qui engendre le besoin de création de logements supplémentaires à Genève.

En conclusion, Pic-Vert Assprop Genève propose de :

- Rassurer les habitants/propriétaires sur la volonté du Conseil d'État de préserver leurs droits et non d'y porter atteinte pour assurer la création de logements, notamment subventionnés.
- Définir quelle croissance peut être absorbée par le canton par une approche systémique de la situation puis, au vu des résultats, mettre en place des mesures pour la maîtriser et la conduire plutôt que la subir.
- Préserver les quartiers verts de villas sans établir de différence entre la rive droite et la rive gauche.

Le communiqué de presse sera envoyé aux membres du Conseil municipal et le rapport sera à disposition des intéressés à la Mairie.

À la demande de **Corinne Ménétreay**, le **Président** précise que Pic-Vert Assprop Genève est une association de propriétaires de villas.

### c) Demande de soutien de la commune de Jussy

Le Conseil municipal de Jussy a voté une résolution le 23 septembre 2016. Celle-ci fait suite au comptage du trafic transfrontalier sur différents passages de la frontière. **Le Président** ajoute que la douane de Monniaz, par exemple, recensait 1'500 passages par jour en 1980. Aujourd'hui, ce sont 5'400 passages par jour. Par conséquent, le Conseil municipal de Jussy va interpellier les autorités cantonales et souhaite associer les communes voisines à sa démarche.

**Le Maire** explique que cette interpellation est en lien avec la problématique du tracé du contournement routier du Grand Genève et du flux du trafic transfrontalier aux différentes douanes. Les documents utiles seront envoyés aux membres du Conseil municipal.

Il ajoute que Jussy souhaiterait que le tracé de la traversée du lac soit positionné beaucoup plus haut afin que l'autoroute de contournement puisse capter tous ces véhicules avant qu'ils ne traversent les villages. **Luc Barthassat**, Conseiller d'Etat, a transmis ce dossier à son directeur, **Gérard Widmer**, à qui Jussy a proposé une rencontre avec les magistrats des communes concernées par cette problématique.

**Corinne Ménétreay** demande si la commune de Jussy était présente au cours de la prise de position de Meinier par rapport au projet de sortie de l'autoroute de contournement, ce que **le Maire** confirme.

**Coranda Pierrehumbert** ajoute que Jussy a obtenu toutes les études et statistiques dont les communes ne disposaient pas, jusqu'à présent, desquelles le Canton s'engageait à tenir compte, raison pour laquelle **Luc Barthassat** a été sollicité.

## 3. Communications de l'Exécutif

### a) Traversée du lac, rencontre avec le Conseil consultatif

Les magistrats de la rive gauche ont été invités à Rouelbeau pour un échange informel avec les membres du Conseil consultatif (composé de vingt-deux personnes des sociétés civile et politique), qui devra se prononcer entre un pont ou un tunnel.

**Le Maire**, qui était chargé de les accueillir, en a profité pour leur rappeler qu'un tracé plus large, qui capterait le trafic transfrontalier à l'horizon 2030, serait le bienvenu. À cette occasion, l'argumentaire préparé pour la conférence de presse qui a eu lieu à Meinier avec toutes les communes intéressées - et les échos des médias - ont également été remis à ce groupe de travail.

**Le Maire** indique que ce sujet est encore en pleine discussion, bien que le tracé qui figure sur le plan directeur 2030 soit figé. Il constate que la pression est de plus en plus forte du côté de la société civile, des communes et des magistrats.

Le groupe des six communes du bassin de la Seymaz (Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Presinge et Puplinge) a profité de cette occasion pour inviter M. Loretan, le Président du Conseil consultatif, à une rencontre. À la question d'**Amandine Mayer-Sommer**, **le Maire** confirme que le tracé de la traversée du lac figure dans le PDCn.

**Le Maire** annonce qu'un article sur le tracé devrait paraître prochainement dans la Tribune de Genève, Gilles Marti - Maire de Puplinge - et lui-même ayant été interviewés. De plus, un magistrat par commune du bassin de la Seymaz sera auditionné en juin par le Conseil consultatif.

**Corinne Ménétreay** se demande si toutes ces consultations permettent encore des espoirs. **Le Maire** rappelle que tous les membres du Conseil consultatif ne sont pas forcément du même avis. Gilles Marti et lui-même continueront néanmoins à consacrer leur énergie à cette problématique, qui touche de près les communes de la rive gauche.

**Etienne Murisier** rappelle que le nombre pourrait avoir une certaine valeur politique. En revanche, le Conseil consultatif ne doit se prononcer que sur le principe d'un pont ou d'un tunnel, pas sur le tracé, souligne **Coranda Pierrehumbert**.

Sur une demande de **Corinne Ménétreay**, qui ne comprend pas bien pourquoi le Conseil consultatif rencontre les autorités communales, **Etienne Murisier** indique que ses représentants n'avaient aucune idée des préoccupations régionales et ne se rendaient pas compte de l'impact réel de ce projet.

#### b) Étude stratégique d'opportunité

**Le Maire** indique que le devis pour finaliser l'étude stratégique d'opportunité a été accepté ; celui-ci est un peu plus cher qu'initialement prévu. Le document a été finalisé et sera prochainement envoyé au DETA et au DALE afin que leurs services puissent l'étudier. À réception de leurs retours, espérés pour début avril, la commission ad hoc pourra reprendre et terminer le Plan directeur communal (PDCom).

#### c) PDCn 2030

**Le Maire** rappelle que la société civile avait jusqu'au 15 février 2017 pour transmettre ses remarques sur le projet soumis à enquête publique du PDCn 2030. Depuis le 15 février, les communes peuvent à leur tour consulter ce document. Il indique que Meinier a jusqu'à fin mai-début juin pour transmettre ses remarques sur le PDCn 2030, résolutions qui devront être votées par le Conseil municipal. Trois exemplaires du PDCn sont à disposition auprès de Michel Vazquez à la Mairie.

**Le Maire** ajoute que les six communes du bassin de la Seymaz ont décidé de présenter la même résolution concernant la traversée du lac, afin que le Canton voie qu'il y a une certaine unité sur ce tracé.

**d) Concours de l'extension de l'école**

**Le Maire** indique que le concours de l'extension de l'école a remporté un succès inattendu. En effet, 95 bureaux d'architectes des quatre coins de l'Europe se sont inscrits pour l'instant, ce qui pose de gros soucis par rapport aux infrastructures requises pour accueillir les maquettes.

À ce jour, le mandataire a reçu plus de deux cents questions, ajoute-t-il, qui annonce que l'inauguration de l'exposition, ainsi que la présentation du lauréat au public, ont dû être repoussées au 16 juin 2017 à 18 heures 30 (lieu à définir). En effet, le jury et les mandataires devront travailler davantage et plus longtemps que prévu.

Un dépassement du crédit d'étude de l'avant-projet paraît inévitable, le Conseil municipal sera informé en temps utile.

**e) Extension de la ZIAP**

Le contrat de prêt et de cautionnement de 10 millions de francs a été signé (5 millions pour Meinier et 5 millions pour Collonge-Bellerive) et le 2<sup>ème</sup> contrat de prêt et de cautionnement pour 10 millions (5 millions par commune) le sera prochainement, indique **le Maire**. Il ajoute que la modification de zone a été votée à l'unanimité sans abstention par la commission d'Aménagement du territoire du Grand Conseil, ce qui devrait permettre de gagner du temps.

Le développement de la zone de la Pallanterie figurera tout de même au bas de l'ordre du jour de la plénière du Grand Conseil, précise **Etienne Murisier**.

**f) Pompiers**

**Le Maire** annonce la nomination d'Alfredo Metani au grade d'aspirant à dater du 20 février 2017, et s'en réjouit, car la compagnie des sapeurs-pompiers est vieillissante. Stéphane Bula a présenté sa démission au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour cause de déménagement.

**g) Travaux de la salle communale**

Les travaux de la salle communale avancent, poursuit **le Maire**, qui rappelle la date de l'inauguration, soit le 13 mai à 10 heures. Celle-ci sera suivie d'un apéritif dînatoire, conclut-il en passant la parole à **Etienne Murisier**, qui annonce que le bouquet de chantier se déroulera le 4 mai à 17 heures (sur inscription).

**h) Soirée de soutien à Bryan Leu**

**Coranda Pierrehumbert** rappelle la soirée de soutien à Bryan Leu qui aura lieu le 11 mars dès 19 heures à Choulex. Il s'agit d'un exemple de la collaboration du groupement des six communes du bassin de la Seymaz, précise-t-elle, Bryan Leu étant à une année cruciale de sa carrière sportive.

**i) Festival du film et forum international sur les droits humains**

**Coranda Pierrehumbert** rappelle les deux événements organisés par Anières dans le cadre du FIFDH les 13 et 15 mars prochains (tables rondes, projections et discussions sur les thèmes des droits humains) et indique qu'il s'agit là aussi d'une collaboration entre les communes.

**j) Festival du film vert**

Le Festival du film vert aura lieu les 7, 8 et 9 avril à la Touvière, annonce **Coranda Pierrehumbert**. Une journée jeunesse se déroulera le vendredi avec des projections et des ateliers pour les enfants, à laquelle participeront des classes de Meinier et de Jussy.

**k) Semaine de la démocratie**

Dans le cadre de la semaine de la démocratie organisée par la chancellerie d'État, la commission ad hoc souhaiterait réaliser un film assez court qui sera présenté aux enfants afin de leur montrer comment se déroule le Conseil municipal. **Coranda Pierrehumbert** demande aux Conseillers municipaux s'ils sont d'accord d'être filmés tout en insistant sur le fait qu'il n'y aura aucun propos sensible.

**Jacques Petitpierre** ajoute que les prises de vue se dérouleraient pendant les deux prochains Conseils municipaux et que ce document sera relativement didactique, raison pour laquelle le son ne sera pas pris en direct. Ces images seront plutôt illustratives du fonctionnement et le film durera quatre minutes maximum. En revanche, le montage ne pourra pas être visionné avant par les intéressés.

À l'unanimité, les Conseillers municipaux donnent leur autorisation sans réserve pour être filmés lors des deux prochaines séances.

**l) Mérites meynites**

**Coranda Pierrehumbert** indique que la commission Sports, Culture & Loisirs a reçu un commentaire après l'envoi du règlement et du bulletin d'inscription. Elle précise qu'il s'agit de reconnaître, récompenser et féliciter des habitants qui se seront distingués dans divers domaines (notamment sportif, culturel, économique et social).

Il est bien entendu que ces catégories ne sont pas figées et que toute personne qui se sera démarquée pourra être récompensée. **Coranda Pierrehumbert** rappelle que les intéressés devront soit s'inscrire eux-mêmes, soit être inscrits par un tiers. Les prix seront remis aux lauréats pendant les vœux du Maire.

Sur une question de **Corinne Ménétreay**, **Coranda Pierrehumbert** précise que les prix ne sont pas cumulables et que la commission s'accorde aussi le droit de ne pas en remettre, faute de candidats correspondant aux critères fixés.

Pour conclure, Coranda Pierrehumbert indique que l'information a été ajoutée sur le site internet de la commune, qu'un tous-ménages sera distribué et que la commission en reparlera lors de la réunion des sociétés, en septembre.

**m) Repas/sortie des aînés**

**Coranda Pierrehumbert** fait circuler l'invitation qui a été envoyée aux aînés avec la plaquette du 200<sup>ème</sup> en avant-première et annonce qu'il y a à peu près 150 inscrits à ce jour, ce qui est un succès. Elle rappelle que les Conseillers municipaux et leurs conjoints sont cordialement invités à ce repas. Le rendez-vous est fixé au 21 mai à 10 heures 30.

Les intéressés voudront bien s'annoncer d'ici le 20 mars auprès de Michel Vazquez et préciser s'ils souhaitent un menu végétarien.

## 4. Projet de délibération

- **03/2017** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la rénovation et l'aménagement du local sis au 19, route de Gy, parcelle n° 1818, pour l'affecter entre autres à la Fondation immobilière de Meinier (FIM) et transfert du bâtiment du patrimoine financier au patrimoine administratif

**Le Maire** précise en quoi consistent ces travaux de rénovation, soit le parquet, la peinture, la remise aux normes des installations électriques et l'achat de mobilier.

Sur une question de **Jean-François Jordan**, **Etienne Murisier** indique qu'il a étudié les devis avec Corinne Ménétreay. La délibération est basée sur les devis reçus et tous les travaux seront réalisés par des entreprises locales.

**Le Président** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

## 5. Rapports des commissions

### a) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

**Corinne Ménétreay** annonce :

- Un petit dépassement de crédit concernant les peintures refaites dans la Rampe sans que la commission puisse encore soumettre le montant en question. En effet, la Rampe a renoncé à repeindre elle-même la paroi orange.
- La barre anti-panique a été posée sur la porte d'entrée de la salle de gym.
- Les plates-bandes sous les fenêtres du bâtiment niveau élémentaire ont été aménagées.
- En ce qui concerne les locaux de la salle communale, elle passe la parole à **Cécilia Hauser**, qui indique que la commission souhaiterait mettre en place une location payante afin d'inciter les utilisateurs à respecter les locaux et contribuer aux frais d'entretien des salles mises à leur disposition par la commune. Elle rappelle que les sociétés meynites bénéficiaient jusqu'à présent de la gratuité, tout comme les habitants (une location gratuite par année). Les sociétés meynites continueraient à bénéficier de la gratuité. Les habitants, en revanche, devraient s'acquitter de Fr. 250.- pour la salle communale, Fr. 100.- pour la buvette et Fr. 50.- pour la salle polyvalente, montants qui seraient majorés de Fr. 100.- pour les non-Meynites. En cas d'accord du Conseil municipal, ces tarifs seront applicables cet automne et un nouveau règlement sera rédigé. **Jacques Petitpierre** souhaiterait que la révision du règlement implémente tout ce qui concerne la sonorisation. **Etienne Murisier** suggère de débattre ce soir sur le principe d'une location payante, sachant que l'ensemble du règlement sera révisé. Une discussion s'engage, à l'issue de laquelle le Président propose de passer au vote.

**Par 8 voix pour, 6 voix contre et 0 abstentions**, le Conseil municipal décide que la location des locaux de la salle communale sera désormais payante pour les résidents.

**Par 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions**, le Conseil municipal décide d'accepter les tarifs suivants : Fr. 250.- pour la salle communale (buvette comprise), Fr. 100.- pour la buvette seule et Fr. 50.- pour la salle polyvalente.

**b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

La commission s'est réunie deux fois, annonce **Marc Jaquet** :

- ☑ La commission va essayer de poursuivre le développement du compostage des déchets de cuisine et la population sera invitée, au cours du marché de mars, à venir se rendre compte de ce projet. Benoît Saillet s'en occupe toujours, Line Müller et Etienne Murisier assurent la logistique. **Corinne Ménétre**y propose d'installer un container à compost vers l'abattoir pour les petits déchets ménagers. **Etienne Murisier** rappelle l'idée qui prévaut, à savoir que ces composts doivent être gérés. Il cite les projets en cours, avec copeaux à disposition pour recouvrir les déchets : vers les jardins familiaux (derrière l'immeuble de la Poste) et au Centre du village, ainsi que sur le cheminement reliant le chemin du Stade à celui de la Rétuelle. La commission songe à développer encore d'autres emplacements au centre du village. **Amandine Mayer-Sommer** demande si la commission va en profiter pour distribuer les fameuses petites poubelles vertes à la population. **Etienne Murisier** indique que ces composts sont justement destinés à récupérer ce genre de déchets et qu'il faut d'abord prévoir les points de récupération avant d'inonder les Meynites avec lesdites poubelles. **Amandine Mayer-Sommer** estime qu'il serait intéressant de communiquer sur le fonctionnement de ces points de récupération et de proposer aux habitants de venir chercher leur poubelle verte à la mairie.
- ☑ La réfection des marquages défaillants, dont il a été question lors de la dernière séance, est en cours. **Etienne Murisier** précise que la commission attend deux offres pour notamment la traversée du chemin du Stade (sorties piétons vers les barrières du centre du village). **Jacques Petitpierre** suggère de repeindre en blanc le bac situé à proximité du café de la Tour, ce qui le rendrait plus visible de nuit. **Etienne Murisier** indique que la commission y réfléchira, bien que cet évitement soit déjà bien équipé en catadioptrés.
- ☑ **Marc Jaquet** annonce qu'un panneau indiquant la direction de Veigy sera installé au chemin de la Reine Marie-José d'Italie afin d'inciter les véhicules à bifurquer à cet endroit et limiter ainsi ceux qui transitent par Gy.
- ☑ Il passe ensuite la parole à **Christophe Berthelet** qui rappelle que la commission était partie sur un Citroën Jumpy diesel pour remplacer le « Berlingo » actuel. Néanmoins, le diesel est plus adapté pour les longues distances. En ce qui concerne les véhicules électriques, les dimensions ne correspondent pas aux besoins de la voirie. De plus, le remplacement de la batterie, qui est garantie 8 ans, coûte Fr. 15'000.-. Le gaz est un tout petit peu plus cher (environ 1,15 centimes l'équivalence du litre), mais le Fiat Doblo offre à peu près les mêmes dimensions que l'ancien véhicule pour un prix de Fr. 26'000.-. Il précise que le Fiat Doblo dispose d'une autonomie de 200 kilomètres et d'un réservoir d'essence de 20 litres (indispensable pour le démarrage) ; l'usage de ce véhicule est autorisé dans les parkings souterrains. Le prix de la remorque s'élève à Fr. 3'000.-. La délibération y relative sera proposée lors du prochain Conseil municipal.

**c) Finances (FIN)**

Hormis le fait que les comptes seront présentés devant le Conseil municipal en avril, **Jean-François Jordan** n'a rien à signaler.

**d) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

**Ania Schwab** indique que la commission s'est réunie le 31 janvier.

- ☑ Les autorités ont reçu les neufs jeunes qui se sont inscrits aux promotions citoyennes. Ils ont visité la mairie, animé un mini Conseil municipal avant un apéritif dînatoire, puis se sont rendus au théâtre du Léman où le spectacle était assuré par un humoriste français. Les retours de ces jeunes ont été très positifs.
- ☑ La semaine de la démocratie sera organisée pour la troisième année par la ville de Genève du 15 au 23 septembre 2017, indique **Ania Schwab** en faisant circuler le programme. Le thème : « la démocratie, entre raison et émotion ». La commune de Meinier s'y associe en organisant une visite de la mairie le 21 septembre dans la journée pour les élèves (avec le petit film qui sera tourné), puis pour l'ensemble de la population entre 17h et 19h en principe.

**e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

La commission s'est réunie trois fois depuis son dernier rapport, annonce **Valérie Sella**.

- ☑ Pour le centre du village, la commission souhaitait donner plus d'autonomie aux groupes de référence « potager » et « événements ». N'ayant pas eu de nouvelles, la commission les a convoqués pour une prochaine séance.
- ☑ La prochaine réunion du groupe de pilotage est fixée au 24 avril à 18 heures 30.
- ☑ Coranda Pierrehumbert, Paola Sanz Velasco et Jacques Petitpierre se sont rendus chez Mme Lautens afin de célébrer son 90<sup>ème</sup> anniversaire. La commission continuera sa visite des jubilaires tout au long de l'année. **Coranda Pierrehumbert** annonce que deux d'entre eux prendront part au repas des aînés (147 inscrits à ce jour) et seront fêtés dignement.
- ☑ Des dates ont été fixées pour les attributions des dons humanitaires de ce début d'année.

**f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

**Sylvie Barbat** indique que la commission s'est réunie deux fois.

- ☑ La commission a énormément travaillé sur le règlement et la feuille de candidature des mérites meynites.
- ☑ Le chœur des yodleuses de Genève, composé de dix-huit femmes, se produira lors du 1<sup>er</sup> août et la commission a décidé de réintroduire cette année la tradition du bol à soupe souvenir. Coranda Pierrehumbert a envoyé la demande de réservation pour le feu d'artifice.
- ☑ La sous-commission ad hoc travaille toujours sur la fête de la pomme et du terroir qui se déroulera le 17 septembre. Des artisans de la commune, ainsi que quelques sociétés meynites, y participeront.

**g) Information, Communication & Votations (ICV)**

La commission s'est réunie deux fois, annonce **Jacques Petitpierre**.

- ☑ Le site communal a été revu de fond en comble, toute l'arborescence a été retravaillée et les suggestions sont encore les bienvenues. La commission recevra prochainement l'entreprise qui reprendra le site sur le plan technique. Il s'agit d'un gros travail de compilation de l'information avec de nouveaux outils. Pour que ce site soit vraiment vivant, la commission cherche désormais quelqu'un qui pourrait l'actualiser régulièrement.

- ☑ La commission recevra demain le projet sur les fonds des panneaux destinés à annoncer les manifestations dans le village, qui devraient être opérationnels d'ici la fin du mois d'avril.
- ☑ La commission travaille en ce moment sur la domotique de la salle communale et vise à une simplicité d'utilisation de tous les médias à disposition dans ladite salle.

## 6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

### a) Communes-Ecole

**Paola Sanz Velasco** indique que la commission s'est réunie le 16 novembre 2016 et demande quels points paraissent le plus utiles à ses collègues. **Coranda Pierrehumbert** cite les questions d'ordre général, telles que les cours qui disparaissent, ceux qui sont plébiscités, les nouveautés et la proportion de Meynites qui les suivent, sachant que les personnes qui souhaitent plus de détails peuvent s'adresser directement à **Paola Sanz Velasco**. Celle-ci indique que 91 cours ont été ouverts en 2016 contre 84 en 2015 ; 31 cours n'ont pas pu être ouverts, contre 27 en 2015.

### b) Fanfare

**François Mégevand** annonce que la soirée de la fanfare municipale aura lieu le 25 mars à la salle des fêtes de Thônex.

### c) FIM (Fondation immobilière de Meinier)

**Le Président** laisse la parole au représentant de la FIM, soit **le Maire**. Celui-ci indique que le Conseil de fondation s'est déjà réuni deux fois et le Bureau nommé au sein du Conseil (Marc Michela président, François Miller secrétaire et lui-même, vice-président) plusieurs fois. Une réunion s'est tenue cet après-midi avec Mme Corinne Rosset, qui accompagnera la FIM pour le transfert des actifs sur le plan notarial. **Le Maire** note le très gros travail de préparation réalisé par Virginie Favre. Il reste des détails à discuter avec les banques concernant les cédules hypothécaires. La délibération pour le transfert des actifs au sein de la FIM devrait normalement être soumise au vote lors du prochain Conseil municipal, ajoute-t-il. Le Conseil de fondation a souhaité retenir une certaine valeur de ces bâtiments, valeur qui comprend les terrains, la vétusté des bâtiments et leur valeur de remplacement. L'estimation qui figurera dans la délibération s'élève à un total de Fr. 48'771'306.- et permettra à la commune de réaliser des amortissements extraordinaires sur les comptes 2017, en faisant transiter la plus-value de cette estimation par le compte de fonctionnement de la Commune en 2017.

### d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

**Etienne Murisier** note que les travaux du P9 ont débuté et relève pas mal de problèmes de circulation au sein de la Pallanterie. Ceux-ci sont surtout dus au fait que l'État a refusé le projet de parking provisoire ; cette période va donc être assez difficile pour les utilisateurs de ce secteur. En ce qui concerne le Comité de la FITIAP, Jérôme Béné, qui n'arrivait plus à concilier cette activité avec sa vie professionnelle, a été remplacé par Corinne Rosset. Jérôme Béné continuera son mandat jusqu'en 2020. Sur une question de **Corinne Ménétrety**, qui s'enquiert de l'avancée des travaux, **Etienne Murisier** indique que des sondages - jusqu'à 270 mètres de profondeur - pour la géothermie sont en cours. Deux étages de parking sont prévus en sous-sol.

e) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

**Le Maire** annonce quelques statistiques. Le taux d'occupation s'élève à 94 % pour la crèche, soit 40,33 places sur les 42 possibles, ce qui est très important et engendrera un coût en moins de Fr. 130'000.- pour les communes, soit Fr. 59'000.- cette année pour Meinier. Il ajoute qu'il a donné le feu vert à la directrice pour monter à 24 places le taux d'occupation pour Meinier. Ces places supplémentaires seront payées à 50 % par les communes qui n'arrivent pas à les pourvoir. En conclusion, **le Maire** souligne le fait que la commune s'emploie à faire le maximum pour diminuer au maximum la liste d'attente des familles de Meinier au sein de la crèche.

f) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

**Jean-François Jordan** annonce qu'à la suite d'une demande du tennis et d'une sollicitation de la commune de Vandœuvres, le groupement va se renseigner auprès du Fonds intercommunal sur les conditions d'octroi d'une subvention pour la construction d'une bulle. Ce projet n'en est qu'au stade préliminaire de l'étude, souligne-t-il.

Une pré-étude pour la transformation du terrain C en synthétique a été validée.

Le CSR organisera des portes ouvertes en 2018 afin de fêter ses dix ans d'existence.

Le groupement a déposé une demande de subvention pour la pose de panneaux solaires destinés au chauffage et une demande a été faite pour étudier l'installation de matériel de street workout. Il précise que les premiers résultats financiers sont bons.

La table de ping-pong a été installée et **José Burgos** annonce qu'une zone d'ombre sera aménagée sur le parvis côté vestiaires au moyen de deux bâches tendues.

g) **Pompiers**

**Marc Jaquet** annonce qu'une inspection de la compagnie est prévue le 29 avril.

## 7. Demande de naturalisation genevoise

**Le Président** proclame le huis clos en faisant sortir le public présent, puis présente le dossier.

**Le Conseil** vote et donne un **préavis favorable par 15 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

## 8. Divers

a) **Repas des aînés**

**Coranda Pierrehumbert** précise le dress code : une touche de blanc.

b) **Déchets encombrants**

**Sylvie Barbat** note que la question des déchets encombrants au chemin de l'Ancien-Tir est réglée, des aménagements extérieurs ayant été réalisés sur cet emplacement.

**c) Demandes de naturalisation**

**Ania Schwab** indique qu'une commission s'occupe exclusivement de la naturalisation à la ville de Genève et que les Conseillers municipaux sont reçus chez les candidats. Une réflexion s'engage, à l'issue de laquelle le Conseil municipal décide, **par 7 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions**, de créer à l'essai une sous-commission qui se chargera de recevoir les candidats pour une petite discussion informelle. De plus, les personnes naturalisées seront invitées à la cérémonie des nouveaux habitants.

**Ania Schwab, Cécilia Hauser et Jacques Petitpierre** se présentent pour constituer cette sous-commission et sont élus à l'unanimité. Cette sous-commission présentera ses propositions lors d'un prochain Conseil municipal.

**d) Fête de la Fondation de la Pallanterie**

**Etienne Murisier** annonce que la Fondation de la Pallanterie organise une fête le 22 juin pour ses 20 ans.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h30.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :                    jeudi 27 avril 2017 à 20h15.**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....  
François Mégevand

.....  
Marc Jaquet

**Annexe :** délibération votée

Meinier, le 27 avril 2017 /em



# Meinier

Législature 2015-2020  
 Délibération N° 03/2017  
 Séance du Conseil municipal du 2 mars 2017  
 p. 1/1

## Délibération n° 03

### Ouverture d'un crédit d'investissement pour la rénovation et l'aménagement du local sis au 19, route de Gy, parcelle n° 1818, pour l'affecter entre autres à la Fondation immobilière de Meinier (FIM) et transfert du bâtiment du patrimoine financier au patrimoine administratif

Vu la nécessité de rénover et aménager le local (ancien gîte des aînés / ancien local de vote) faisant partie du bâtiment sis au 19, route de Gy, parcelle n° 1818, pour sa future affectation comme bureau pour la Fondation immobilière de Meinier (FIM) et comme salle de réunion pour d'autres usages,

vu la nécessité de transférer ce bâtiment figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette nouvelle affectation,

vu les devis estimatifs reçus pour les aménagements à réaliser (peinture, parquet, porte, antenne WiFi, électricité, éclairage, petite maçonnerie et mobilier),

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 40'000.- TTC pour la rénovation et l'aménagement du local faisant partie du bâtiment sis au 19, route de Gy, parcelle n° 1818, pour l'affecter comme bureau pour la Fondation immobilière de Meinier (FIM) et comme salle de réunion pour d'autres usages ;
2. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de Fr. 425'000.- représentant la valeur comptable de la parcelle n° 1818, sise au 19, route de Gy ;
3. De comptabiliser le total de ces dépenses dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 08.31.331.01 dès l'année qui suit la fin des travaux, soit dès 2018 en principe ;
5. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 40'000.- ;
6. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 19 avril 2017.

Meinier, le 10 mars 2017

Le Président du Conseil municipal  
**Marc Jaquet**